## **Comment ne pas nuire lors de la collecte, du partage et de lʼanalyse des données ?**

1. Actions recommandées....................................................................p 1
2. Liste de contrôle...........................................................................................p 2
3. Questions directrices propres à chaque étape du processus de traitement des données........p 3 et 4
4. Actions recommandées
* Lʼéquipe DTM procède à une première évaluation globale des risques de lʼexercice dans son ensemble et décide comment procéder en fonction des résultats. Cette évaluation sera renouvelée au besoin si la situation évolue ou si de nouvelles informations pertinentes mettent en évidence un risque ou un changement de contexte. Lʼévaluation des risques sera idéalement réalisée avec le soutien des collègues de la Protection.
* De plus, lʼéquipe DTM, les experts du contexte, les experts en traduction, les responsables de la Protection et les experts en sécurité prennent conjointement en **considération les conséquences de chaque question lors de la conception du questionnaire DTM**. Avant dʼinclure une question dans les questionnaires, ils veillent à ce que cette **question soit sûre et ne mette personne en danger**. *Ils peuvent utiliser la* ***liste*** *de* ***contrôle*** *en page 2 et les questions directrices approfondies en page 3.*
* Concevoir des questions qui ne nuisent pas signifie prendre en considération les risques potentiels pour **toutes les parties prenantes** (enquêteurs, informateur clé, communauté, organisation...) **à toutes les étapes du processus**, y compris lors de la collecte, du stockage, de lʼanalyse, de la diffusion et de lʼutilisation des données. Il est essentiel que la DTM et les partenaires de la Protection prennent en considération les éléments suivants lors de la conception des outils de collecte et dʼanalyse des données :
	+ Le contexte sécuritaire / politique et la dynamique du pouvoir. Est-ce que le fait de poser certaines questions peut mettre en danger un enquêteur, un informateur clé, une communauté ou un accès humanitaire ? Cela peut-il créer des soupçons quant au motif réel de la collecte de données ? Cela peut-il entraîner une stigmatisation des personnes interrogées ou de la communauté ? Cela peut-il les exposer à des représailles, à des interrogatoires ou même à des sanctions par la marginalisation des groupes armés par le reste de la communauté ? Cela peut-il entraîner le refus dʼaccès du programme dʼintervention à la communauté ?
	+ La complexité ou le caractère sensible des questions par rapport à la capacité de procéder à un contrôle qualité sur le terrain. Les enquêteurs reçoivent une brève formation préliminaire sur la Protection de l’Enfance, la Violence Basée sur le Genre (VBG) et la Protection, mais ils ne sont pas formés à collecter des données sensibles généralement recueillies lors d’évaluations spécialisées.
	+ Lʼimpératif humanitaire. La collecte de données DTM a souvent une couverture géographique bien plus large dans un pays que les partenaires qui peuvent y répondre. Cela signifie que les questions seront posées dans des sites disposant de capacités dʼintervention ainsi que dans des sites sans capacités dʼintervention. Il est donc important dʼévaluer lʼéquilibre entre les avantages/risques liés au fait de poser chaque question dans des zones dépourvues de capacité dʼintervention par rapport à la nécessité dʼobtenir des données auprès des zones non couvertes pour plaider en faveur de lʼexpansion du programme / financement de lʼintervention.
	+ Divulgation dʼincident. Le DTM ne collecte pas de données sur les incidents de protection, mais demandez-vous si la question pourrait conduire à une divulgation d’un incident de protection : Un mécanisme de référencement est-il en place ? Devriez-vous demander ces informations ? Les enquêteurs ont-ils été formés au processus de l’Action Urgente ? (voir les [Urgent Action Process Guidelines for DTM (Directives relatives au processus de lʼAction Urgente pour la DTM)](https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/data-sharing-guidelines) à l’adresse : <https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/data-sharing-guidelines> ).
	+ Recenser les questions qui nécessitent une formation supplémentaire pour les enquêteurs DTM, en particulier en ce qui concerne la sensibilité, la terminologie, ou quand il est important que les enquêteurs sachent quʼils ne doivent pas énumérer les options dʼintervention potentielles.
* Les données DTM sont partagées avec les partenaires, soit publiquement, soit dans le cadre dʼaccords de partage de données. Il est donc crucial de prendre en considération les conséquences que peuvent avoir les données partagées pour la population, les organisations et le personnel également lors de la conception des outils de collecte de données. Pour chaque question incluse dans le questionnaire, nous devons évaluer les avantages et les risques, dans le contexte actuel et futur potentiel. Les collègues de la Protection peuvent apporter un soutien précieux dans cet exercice, et la DTM travaillera idéalement en étroite collaboration avec eux.
* Pendant la mise en œuvre, il est important que les enquêteurs puissent informer la DTM lorsqu’ils nʼont pas pu poser une question, sans que cela nʼentraîne de conséquences négatives pour la sécurité de leur emploi. Un feedback concernant de tels cas déclenchera une modification du questionnaire et sera signalé aux partenaires ayant initialement demandé ces informations. Cela améliorera la qualité et la fiabilité des données.
* Pendant et après la collecte, lʼanalyse et le partage des données, la DTM et les partenaires doivent également observer les conséquences (bénéfices, risques...) du partage de données. Ces informations serviront à réviser le questionnaire et les modalités de partage des données et, dans certains cas, elles peuvent déclencher une nouvelle évaluation des risques de lʼensemble de lʼexercice.
1. Liste de contrôle : Concevoir des questions DTM de façon à NE PAS NUIRE

*Orienter les questions et les actions à utiliser par la DTM et les partenaires lors de la conception dʼun exercice DTM, afin dʼévaluer les risques et de décider comment procéder. Cette liste de contrôle doit être utilisée conjointement avec le* ***Guide pour la conception de voies de partage de données interorganisations,*** *et le* ***Cadre pour le partage des données dans la pratique****, tous deux disponibles dans le dossier de la Boîte à outils DTM et partenaires dédié au partage de données[[1]](#footnote-1).*

1. Prenez en considération lʼ**UTILISATION** de lʼensemble de données :
	* Quelle action humanitaire sera menée sur la base de ces données ?
	* Quelles sont les conséquences probables sur la sécurité, la dignité et le bien-être du bénéficiaire si nous collectons et utilisons cet ensemble de données ?
	* Quel est lʼimpact probable sur la sécurité, la dignité et le bien-être du bénéficiaire si nous ne collectons pas et nʼutilisons pas cet ensemble de données ?
	* Quelle est la probabilité que lʼensemble de données soit utilisé aux fins répertoriées ?
2. Prenez en considération les conséquences potentiellement néfastes de la **collecte, du stockage, de lʼanalyse et du partage de** cet ensemble de données :
	* **Au moment de la collecte**
	* **À lʼavenir**
	* À quel danger (accru) ou risque (plus élevé) cette question peut-elle exposer ces groupes / personnes, à différentes étapes du processus ?
	* Quelle est la probabilité de ce danger (accru) ou de ce risque (plus élevé) ?

*Vous pouvez remplir le tableau, en indiquant* ***SI et COMMENT*** *des acteurs spécifiques sont exposés à un risque (accru) à cause d’une question*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Qui est exposé à un risque accru ?** | **En raison de la collecte de données** | **En raison du stockage des données** | **En raison de lʼanalyse des données** | **En raison du partage de données ou de rapports (actuellement)** | **En raison du partage de données ou de rapports** **(à lʼavenir)** |
| Enquêteurs |  |  |  |  |  |
| Informateurs clés |  |  | **NE PAS collecter** ces données si lʼutilisation prévue ne justifie pas le risque probable |  |  |
| Communauté déplacée |  |  |  |  |  |
| Communauté d’accueil |  |  |  |  |  |
| Organisation |  |  |  |  |  |
| Autres  |  |  |  |  |  |

1. Questions directrices propres à chaque étape du processus de traitement des données

*La collecte de lʼensemble de données peut-elle nuire ?*

* + Quelle est la probabilité que le fait de poser cette question expose les enquêteurs, les informateurs clés, la population déplacée, la communauté dʼaccueil ou dʼautres personnes à un danger (accru)/risque (plus élevé) ? Quels sont ces risques / dangers ?
	+ Dans quelle mesure est-il probable que poser cette question expose lʼorganisation et sa capacité à mener ses activités à un danger (accru) / risque (plus élevé) ? Quels sont ces risques / dangers ?
	+ Existe-t-il des services accessibles et sûrs pour soutenir les membres de la communauté si la question déclenche un partage dʼinformations sur des incidents de violence et dʼabus ? Les enquêteurs peuvent-ils en référer à ces services ?

*Le partage de lʼensemble de données peut-il nuire ?*

Prenez en considération les conséquences potentiellement néfastes du **partage** de cet ensemble de données : Ces données peuvent-elles **être analysées puis utilisées** d’une manière qui nuise / mette en danger les enquêteurs, les informateurs clés, les communautés, les individus au sein des communautés (communauté dʼaccueil ou communauté déplacée) ou lʼorganisation si...

* + elles sont rendues publiques ?
	+ elles sont partagées avec des parties prenantes spécifiques ?
	+ des parties prenantes spécifiques y accèdent, même sans autorisation[[2]](#footnote-2) ?

Prenez en considération les risques par rapport à lʼutilisation de ces ensembles de données particuliers.

* + Quelle peut être la gravité des conséquences sur les communautés et les individus que nous servons, si ces données deviennent connues de ces parties prenantes spécifiques ?
	+ Quelle est la probabilité que ces parties prenantes spécifiques aient accès à ces données ?
	+ Quelles mesures pouvons-nous raisonnablement mettre en place pour minimiser ce risque ?
	+ Quelle est la probabilité que ces parties prenantes spécifiques aient accès à ces données, même après la mise en œuvre de telles mesures ?

**NE PAS collecter** ces données si lʼutilisation prévue ne justifie pas le risque probable

*Comment rendre le partage plus sûr ?*

Si lʼutilisation prévue justifie le risque, **partagez en toute sécurité**

* Recenser et mettre en œuvre des mesures de protection pour ces ensembles de données aux étapes de la collecte, du stockage et du partage (à la fois pour les données et documents numériques et papier), y compris en trouvant des formulations alternatives pour les questions, en utilisant des indicateurs de remplacement, en protégeant lʼaccès aux fichiers numériques, en mettant en sécurité sous clé les fichiers papier, en détruisant les fichiers inutiles et en regroupant les ensembles de données à un niveau dʼadministration supérieur.
* Signer des accords de partage de données[[3]](#footnote-3) avec les partenaires spécifiques qui utiliseront les données aux fins prévues. Les accords de partage de données comprennent des procédures opérationnelles standard détaillant comment le partage, le stockage et la destruction des données auront lieu en toute sécurité.
* Nʼoubliez pas que les erreurs humaines sont toujours la première cause de partages de données fortuits :
	+ réfléchissez bien à qui est le destinataire de votre courriel, qui fait partie de votre liste de diffusion (les connaissez-vous tous ? Font-ils partie des organisations avec lesquelles vous devriez partager ? Ont-ils quitté le pays et travaillent-ils désormais ailleurs ?). Avant de partager les données avec ces personnes, assurez-vous quʼelles ont besoin de recevoir les données et quʼelles savent comment les gérer en toute sécurité.
	+ Examinez attentivement **tous les ensembles de données du tableau avant de les télécharger sur le Web ou de les partager**. Tous ces ensembles de données sont-ils sûrs et nécessaires dans la sphère publique ou pour le destinataire ? Y a-t-il un ensemble de données dont vous aviez convenu qu’il ne devait ni être rendu public, ni envoyé au destinataire figurant dans votre tableau ? Vérifiez tout particulièrement le champ « Commentaires » et les champs « Protection ». Existe-t-il des informations susceptibles de mettre en danger les enquêteurs, les personnes interrogées, la communauté ou même lʼorganisation ?

*Lʼanalyse des données peut-elle nuire ?*

* Lors de la conception de vos outils de collecte de données, tenez compte de la formulation des questions qui se traduiront par des **ensembles** de **données qui, par le passé, ont été mal compris, mal interprétés et même mal utilisés à dessein contre les communautés et les individus que nous servons**. Par exemple, accordez une attention particulière à lʼobtention de données sur les motifs réels des déplacements / mouvements de population. Ces informations auront des conséquences sur leur statut et une formulation incorrecte peut exclure des communautés entières de leurs droits à une protection juridique.
* Prenez en considération les conséquences sur lʼaccès de la population à ses droits légaux également **lorsque vous concevez lʼexercice** et **les questions spécifiques,** ainsi que lorsque **vous présentez des données sur les catégories de population**. Par exemple, le fait de fournir des chiffres séparés sur les personnes qui sont rentrées volontairement et les personnes qui ont été forcées de rentrer peut augmenter lʼimpact des partenaires de Protection. La distinction entre les personnes de retour de lʼétranger et les personnes de retour dʼun déplacement interne aidera à comprendre les raisons et les besoins potentiels des rapatriés. La distinction entre les personnes déplacées à l’intérieur de leur pays, les personnes fuyant la persécution ou la violence généralisée, les personnes se déplaçant pour des raisons économiques, les personnes fuyant la pauvreté facilitera lʼaccès à la protection juridique et humanitaire et une meilleure compréhension des besoins et des ressources de la population.

Demandez à vos collègues et partenaires de la Protection de vous aider à trouver la formulation la plus appropriée des questions et des choix de réponse ainsi que les catégories de population les plus précises pour

**Promouvoir une utilisation sûre des données DTM**

Outils disponibles

* Un cadre pour le partage de données dans la pratique : <http://pim.guide/essential/a-framework-for-data-sharing-in-practice/>
* Directives de partage de données : <https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/data-sharing-guidelines>
* Modèles dʼaccords de partage de données DTM et formulaires dʼaccès aux données : <https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/dtm-data-sharing-forms>
1. Directives : <https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/data-sharing-guidelines> et modèles : <https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/data-access-forms> . Pour une évaluation conjointe des avantages et des risques, reportez-vous au *Cadre PIM-OCHA pour le partage des données dans la pratique* : <http://pim.guide/wp-content/uploads/2018/05/Framework-for-Data-Sharing-in-Practice.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Nous devons partir du principe quʼil est toujours possible quʼun accès non autorisé à de telles données se produise, comme cela a été le cas pour de nombreuses organisations humanitaires. Dans certains cas, il peut sʼagir dʼun piratage non autorisé du système informatique, dans dʼautres cas, d’une personne à un point de contrôle qui peut passer par les questionnaires papier des enquêteurs ou vérifier les téléphones / tablettes. En outre, la plupart des fuites de données se produisent en raison dʼune erreur humaine, parce que quelquʼun envoie la mauvaise pièce jointe, indique les mauvaises adresses électroniques dans son courriel, perd un questionnaire rempli sur le chemin du bureau ou ne conserve pas ses informations sous clé. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour les modèles, voir : <https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/data-sharing-agreements> et <https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/data-access-forms> [↑](#footnote-ref-3)